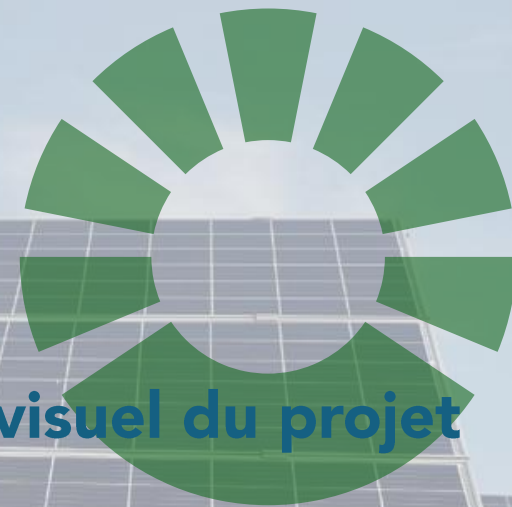


Compléments d'information Projet 019336/KK P– Ham

- Précision sur la localisation de la commune
- Les éléments paysagers permettant de limiter l'impact visuel du projet
- Les éléments de raccordement au réseau;



Le présent document apporte les éléments de réponse aux demandes de compléments formulées par la DREAL dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet photovoltaïque dénommé "HAM" : les éléments paysagers permettant de limiter l'impact visuel du projet, et les éléments de raccordement au réseau électrique.

Le projet, dénommé "HAM" pour repérage géographique (proximité du centre-ville et de la gare de Ham), est implanté sur le territoire de la commune de Muille-Villette (80579).

L'analyse paysagère s'appuie sur l'identification des principaux points de vue depuis lesquels une covisibilité avec le site est susceptible d'exister : l'accès au site et les habitations riveraines les plus proches. Le raccordement au réseau est quant à lui prévu sur la ligne HTA) souterraine existante, exploitée par Enedis, au niveau de son croisement avec la ligne ferroviaire d'Amiens à Laon.

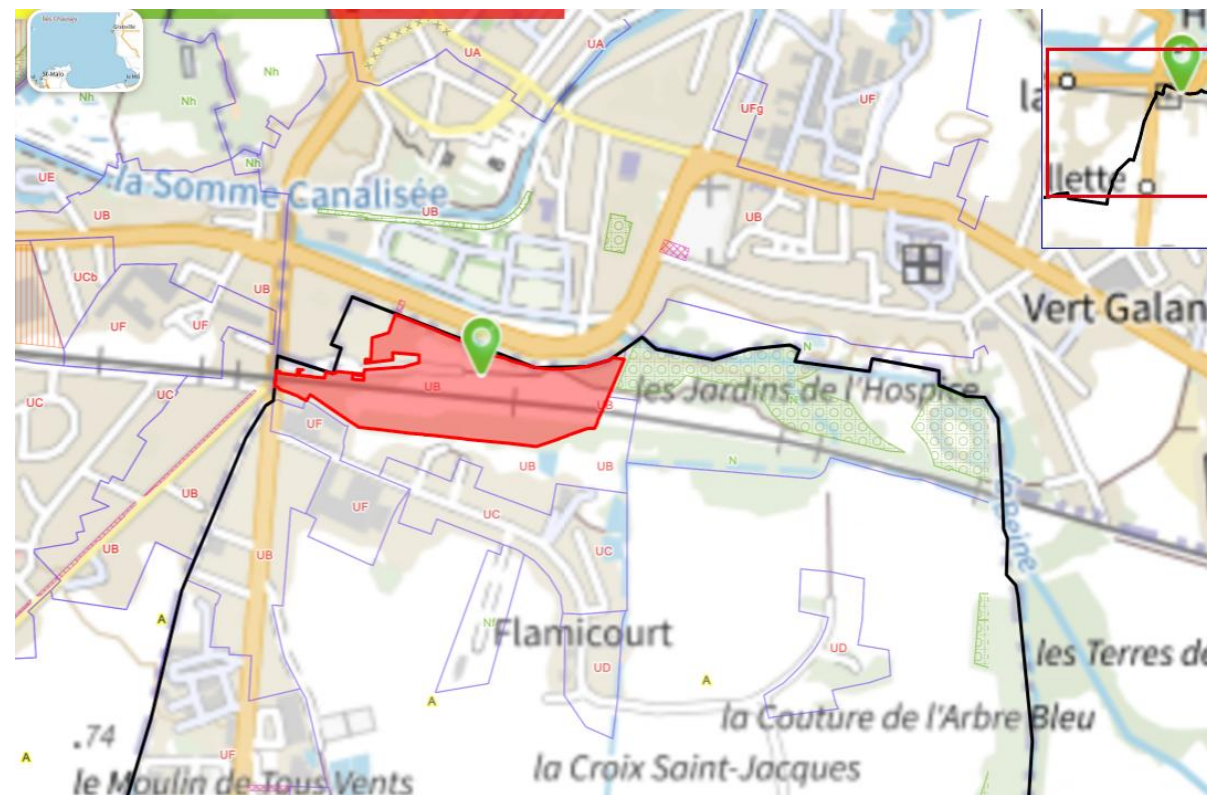
9 juillet 2026

Précision:

Le projet dénommé "HAM" est implanté sur la commune de **Muille-Villette** (80579), et non sur celle de Ham.

Cette localisation est confirmée par le cadastre : la parcelle du projet, référencée **AA 0110**, est rattachée à Muille-Villette et classée en zone **UB** au PLU de la commune (approuvé le 13/05/2019).

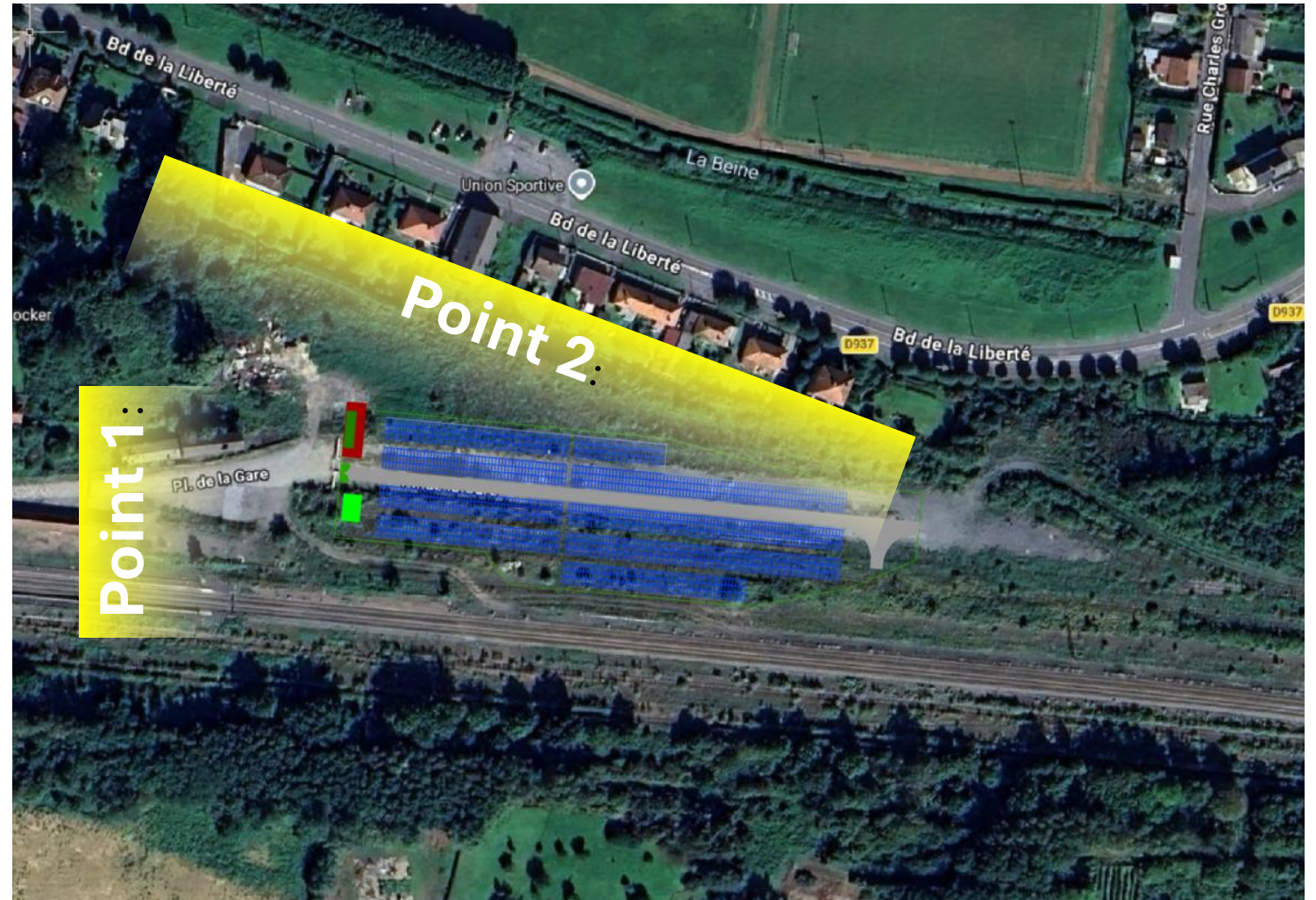
La dénomination "HAM" est donc conservée à titre d'identification usuelle, mais la commune administrative de rattachement du projet est **Muille-Villette** (code INSEE 80579).



Le projet a fait l'objet d'une analyse des principaux points de vue depuis lesquels une covisibilité avec le site est susceptible d'exister. Deux points sensibles ont été identifiés : l'accès au site et les habitations riveraines les plus proches.

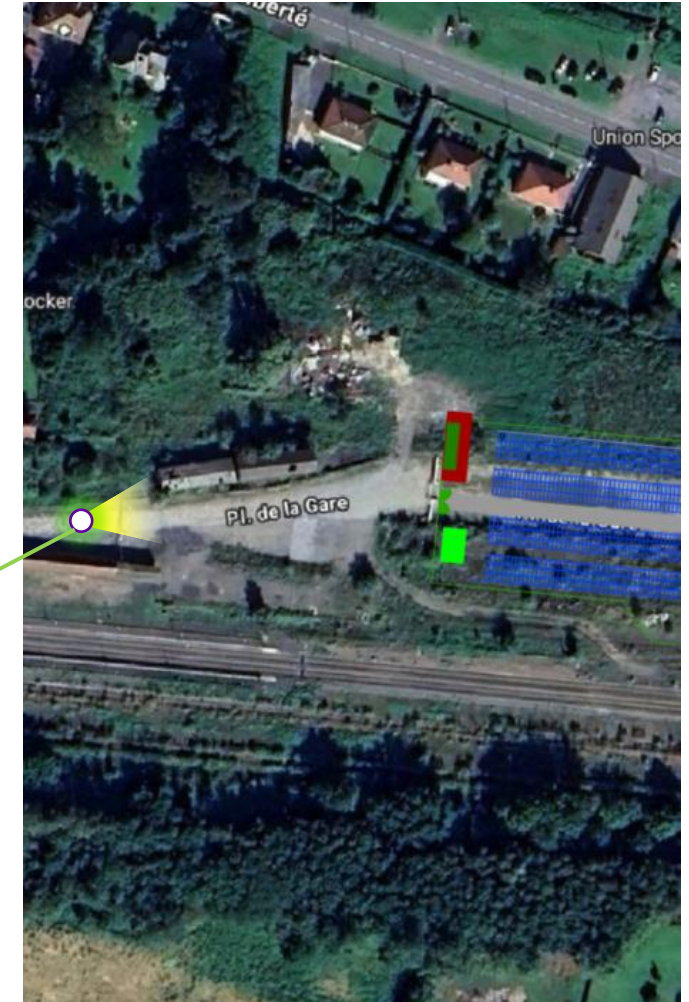
Les points sensibles:

- **Point 1: Accès au site**
Vue depuis la voie d'accès au projet, à environ 50 m de la première rangée de panneaux.
- **Point 2: Habitations riveraines**
Vue depuis la ou les habitations les plus proches, situées à environ 20 m au nord du projet.



Depuis l'accès du site

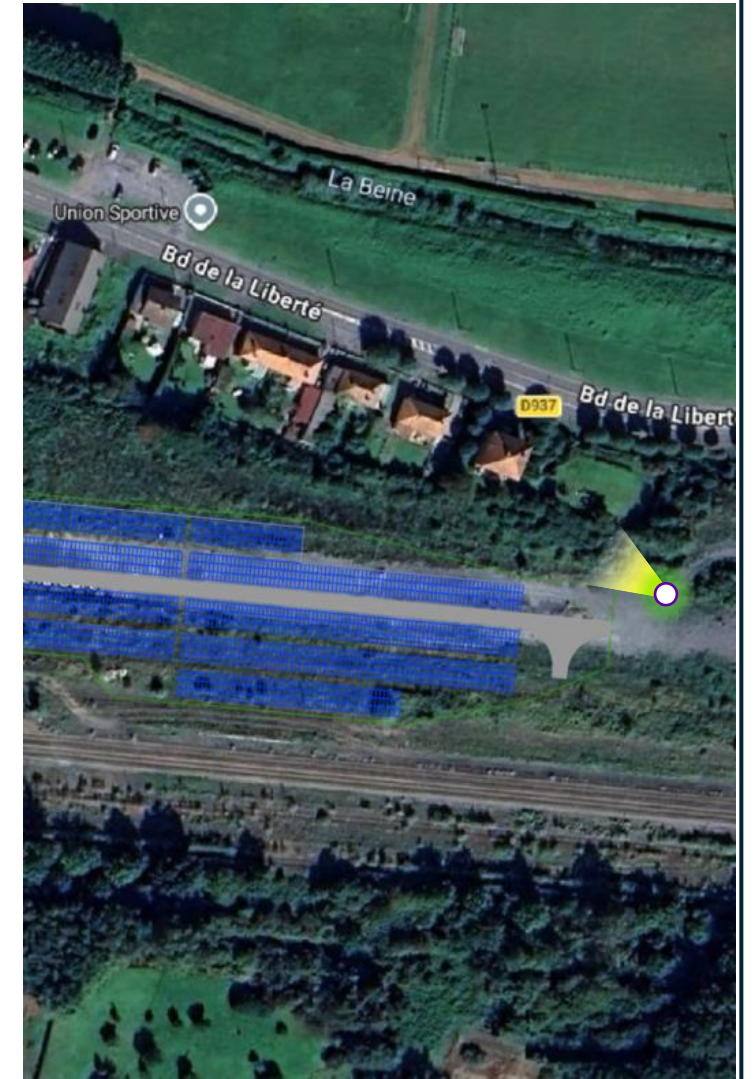
Depuis l'entrée principale du site, la visibilité vers l'intérieur reste limitée malgré le portail à barreaux, en raison de la distance et les installations environnantes qui filtrent la perception. Une fois la centrale installée, les modules ne seront que faiblement perceptibles depuis ce point d'accès.



Depuis l'habitation riverain

Depuis l'intérieur du site, on constate que la bande végétale existante (haie d'arbres visible sur la photo, entourée en jaune) constitue un écran efficace qui masque la centrale depuis la majorité des habitations riveraines, notamment celles situées le long du boulevard de la Liberté.

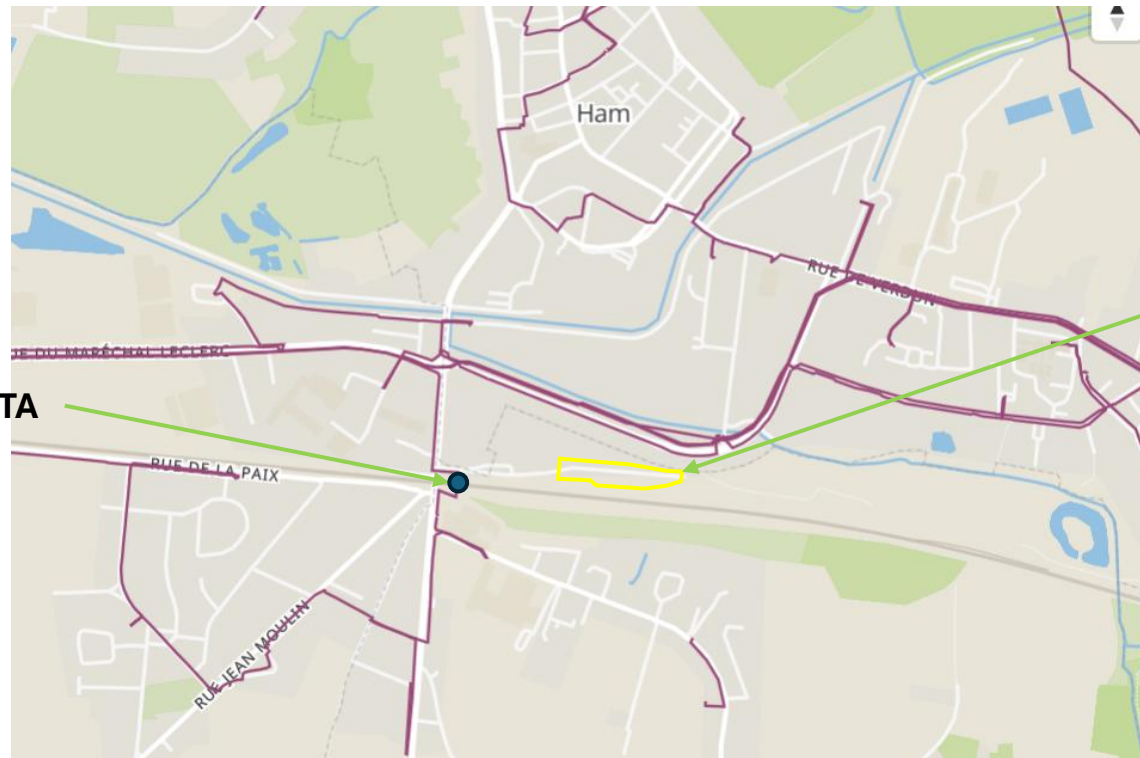
Une exception est toutefois identifiée : la toiture d'une habitation, plus haute que la ligne de faite de la haie, laisse supposer une visibilité partielle possible vers le site depuis ce bâtiment. Afin de limiter cette perception résiduelle, une plantation complémentaire d'arbres est envisagée à ce niveau, en renforcement de l'écran végétal existant.



Identification du point de raccordement HTA de la centrale photovoltaïque de HAM :

Le raccordement du projet sera réalisé sur la ligne électrique souterraine HTA existante, exploitée par Enedis, qui longe le boulevard de la Liberté à proximité du site.

Point de raccordement HTA



Zone d'implantation

*Cartographie des réseaux exploités par Enedis
Source: <https://opendata.enedis.fr/>*